

Mai, quoiqu'il ait évité de se prononcer sur les fautes de ses amis, eut très probablement toute sa désapprobation.

Il croit de son devoir de rester à la disposition de la France, prêt à être un jour, peut-être, celui qui offrira à la majorité conservatrice du pays des garanties de sécurité ; mais cette éventualité lui semble soumise à celle de chocs dangereux et redoutables ; il ne la souhaite ni ne l'espère.

En résumé, il voit devant lui, non pas de chimériques espoirs, non pas l'irréalisable utopie du comte de Chambord, mais une stricte obligation, une lourde tâche éventuelle, rien de plus. L'idéal secret de sa conscience serait de vivre jusqu'à la fin de ses jours en grand seigneur, rue de Varenne et au château d'Eu, élevant paisiblement ses enfants, entouré d'amis, occupant une place peu encombrante mais prépondérante dans la société française, et frayant sur un pied d'égalité avec les princes étrangers. Léguer à son fils la certitude d'un pareil sort mettrait le comble à la réalisation de ses aspirations ; mais si l'homme est modeste dans ses goûts, peu entreprenant et peu audacieux de tempérament, il reconnaît les clauses du cahier des charges de sa haute situation et de sa naissance.

Dans un siècle où prévaut trop souvent la poursuite de l'intérêt personnel, où l'ambition hésite si peu à s'étaler au grand jour, cette attitude est noble dans sa sincérité et sa simplicité. Lors du vote de la loi d'expulsion et du départ pour l'exil, blessé par une mesure d'exception le comte de Paris se départit de la réserve habituelle de ses discours et de ses écrits. Cependant, si l'on pèse les expressions de son manifeste, on verra que le fond est bien dicté par les tendances signalées ici, et que la forme plus que le fond prend l'allure de la revendication des droits d'un prétendant. Il existe là une nuance qui n'échappera pas à une observation un peu approfondie.

Si le comte de Paris montait sur le trône de ses ancêtres,